On n'a pas abandonné l'espoir que le roi de Hollande adhérera aux nouvelles propositions qui ont été faites ces jours derniers par la conférence, ou seront faites au premier jour par elle, et qui ont surtout pour objet la révision aussi bien de l'arriéré de la dette que de la part qui incombe à la Belgique.

On nourrit cet espoir avec d'autant plus de fondement qu'on croit que, par contre, ce traité contiendra quelques dispositions plus favorables à la Hollande en ce qui concerne le péage sur l'Escaut et la route par Sittard.

Quant à la question territoriale, on est tombé d'accord, qu'il ne peut être fait aucun changement quelconque et les efforts que fera Léopold lui-même, pour obtenir d'autres dispositions échoueront contre la ferme volonté de la conférence.

Le *Handelsblad* ajoute en note qu'il n'a pas reçu de nouvelles directes de Londres, et qu'il apprend de La Haye que les propositions de la conférence n'y sont pas encore arrivées. Aussi, dit ce journal, nous ignorons d'où nous pourrions conclure qu'il faut espérer que notre gouvernement consentira à de nouveaux sacrifices, quelques détours que l'on prenne pour l'y faire consentir.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 12 *septembre.*

Les relations du grand-duché de Luxembourg avec la confédération germanique sont une source inépuisable de déraisonnemens et de propositions déloyales pour les journaux et les publicistes de la Belgique. Lorsqu'il s'est agi d'entraîner le Luxembourg dans le mouvement révolutionnaire, Nothomb et autres ont soutenu que les prétendus liens entre le pays et l'Allemagne étaient absolument fictifs et n'engageaient personne à rien. Le Luxembourg, y compris le chef-lieu, était, au dire de ces avocats de l'insurrection, irrévocablement et sans réserve acquis à la Belgique, par le fait seul qu'elle y avait distribué des emplois et des faveurs, et que les habitans avaient laissé faire. On s'est à la vérité un peu ravisé depuis. Déjà on a renoncé à la ville et à la forteresse dont le pays tient son nom. Le chef-lieu, sous l'autorité du pouvoir légitime, sera toléré, au moins provisoirement, par le pouvoir intrus, comme un oasis de terre maudite au milieu d'un pays de promission. Voilà du moins une concession. Une autre est proposée par les organes d'un parti puissant, celle de respecter les relations du pays avec l'Allemagne (relations dont l'existence n'est plus contestée si non par l'*Echo* d'Arlon), pouvu que la diète admette dans son sein, le représentant du pouvoir révolutionnaire, et confie ses clefs à l'agent de ses ennemis naturels, politiquement parlant. Le *Courrier de la Meuse* et d'autres journaux ne voient rien de si simple que de substituer au grand-duc Guillaume le grand-duc Léopold.

Le roi Guillaume était membre né du puissant corps germanique à raison de ses principautés héréditaires nassauviennes. Ces états ont été assignés à d'autres puissances, et ont été remplacés par le Luxembourg, contre le gré du roi; car son représentant au congrès (M. de Gagern) avait été momentanément disgracié pour avoir consenti à cet arrangement. (Voyez l'ouvrage : *Ma part à la politique*, par M. de Gagern). Spolier le roi Guillaume des droits ainsi acquis à titre onéreux, et solemnellement garantis par l'Europe, et en disposer en faveur du commandant de l'avant-garde française, ne serait suivant ces publicistes belges, qu'une bien petite peccadile tant aux yeux de la morale qu'aux yeux de la politique. Et ce sont des hommes d'état, et des hommes qui se piquent d'être les champions de la religion catholique en Belgique qui parlent sérieusement de ces choses là! Les coryphées du parti catholico-politique non seulement trahissent par ce langage leur défaut de conscience et de principes, mais ils compromettent aussi l'avenir politique de l'état qu'ils veuillent servir.

Seule, la Belgique ne pèse rien dans la balance des états. Mais elle s'accroche à la France, qu'elle encourage aujourd'hui dans l'abus de la force contre le bon droit, pour devenir un bon matin elle-même victime des doctrines qu'elle préconise actuellement. Que la France dise à toute occasion *qu'elle a trop de sentiment de sa force* pour permettre telle chose, cela se conçoit encore : C'est le lion qui montre sa denture pour prouver qu'il a raison. Mais la Belgique, moins que tout autre état, ne devrait pas se mettre sous l'égide d'une force empruntée pour attaquer les droits d'autrui, ou pour vouloir se soustraire, comme elle le fait encore, à des engagemens qu'elle a contractés légalement. Plus que tout autre elle a à craindre l'abus de la force contre la faiblesse et ainsi plus que tout autre elle devrait prêcher en faveur des principes de droit et de justice dans lesquels seuls réposent les garanties de son avenir, au lieu de rénier le lendemain les engagemens de la veille, et de dire : autre jour autre marché.

La France l'absorbera un jour, en vertu du droit de sa force ou elle l'abandonnera de nouveau à elle-même. Dans ce dernier cas elle resterait à la merci du plus faible de ses voisins. La Hollande la domine, lui fait la loi sous plusieurs rapports. Elle tient les clefs de ses fleuves; elle peut à tout instant interdire son commerce maritime, et la frapper au cœur sans s'exposer le moins du monde. La Hollande est invulnérable du côté de la Belgique, tandis que celle-ci lui présente son flanc le plus faible. Elle renferme en outre dans son sein des partis divers dont l'un serait bien à rédouter en cas d'une invasion hollandaise, tandis que la Néerlande présente une masse compacte qui n'a d'autre mot d'ordre que patrie et *Nassau*.

La Belgique a donc toutes les raisons du monde d'être sage et de ne pas adhérer à l'abus de la force brutale contre les principes de justice et de droit. H.

— On lit dans le *Courrier français* :

Des lettres particulières de Londres nous font connaître que la question hollando-belge a fait un pas. Lord Palmerston paraît avoir amené la Prusse et l'Autriche à reconnaître que la portion de la dette mise à la charge de la Belgique par le traité des 24 articles, était beaucoup trop lourde, et qu'il y avait lieu à modifier cette clause du traité. Ainsi, quatre puissances sur cinq seraient à peu près d'accord sur le principe de la question de la dette; mais sur le mode d'exécution, on ne s'entend pas aussi bien.

L'allégement de la Belgique aura-t-il lieu d'après les élemens du travail que viennent de terminer les commissaires belges envoyés pour cet objet, ou bien en vertu d'un arrangement à l'amiable? Lord Palmerston incline, dit-on, pour cette dernière manière de procéder quoiqu'elle ait déjà fort mal réussi une première fois, puisqu'il faut revenir sur le compte qui avait été fait ainsi. C'est vraiment une chose à remarquer, que la légèreté avec laquelle certains hommes d'état traitent les affaires de ce monde. Après plusieurs années passées en discussions et en protocoles, ils ne peuvent plus arrêter une liquidation d'après des chiffres exacts, ce que le miondre commis d'ordre aurait fait en quelques semaines.

— Le *Journal de Francfort* publie une lettre que Louis Bonaparte adressa, il y a près de trois ans, à plusieurs journaux, tant de la Suisse que de l'étranger. Cette lettre n'est pas sans intérêt, au moment où de graves complications se sont élevées, au sujet du neveu de Napoléon, entre la France et la Suisse :

« Arnenberg, 24 décembre 1835.

» Plusieurs journaux ont annoncé que j'étais partis pour le Portugal dans le dessein d'épouser dona Maria. Malgré tout ce qu'il y aurait de flatteur pour moi d'obtenir une si jolie et si vertueuse épouse, je me sens néanmoins obligé de démentir ce bruit auquel d'ailleurs je n'ai pas donné lieu.

» Je trouve à propos d'ajouter que je refuserais de partager le trône de Portugal, dans le cas où quelques personnes auraient des vues sur moi. La manière noble avec laquelle mon père s'y refusa en 1810, lorsqu'il vit les intérêts de la France en désaccord avec ceux de la Hollande, est encore gravée dans ma mémoire.

» Par son exemple, mon père m'a fait comprendre que l'on doit préférer sa patrie à toutes les cours étrangères.

» Persuadé que l'illustre nom que je porte ne sera pas toujours aux yeux de mes concitoyens un titre d'exclusion pour moi, puisque sans cesse il leur rappellera 15 ans de gloire, j'attends avec tranquillité dans un pays libre et hospitalier le jour où le peuple français redemandera dans son sein ceux qui en ont été bannis par 1,200,000 bayonnettes étrangères. L'espoir de servir une fois la France, comme citoyen et comme soldat, fortifie mon âme; je préfère cet espoir à tous les trônes du monde.

» Signé : LOUIS-NAPOLÉON. »

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LA VENTE DÉFINITIVE

De la grande et belle MAISON d'habitation appartenant aux héritiers Evert, de Bereldange, et située en ce dit village, sur la grand'route, et de ses dépendances, aura lieu MARDI, 25 du courant, à deux heures de relevée, en ladite auberge.

Luxembourg, le 11 septembre 1838. MAJERUS, notaire.

A LOUER

UN REZ-DE-CHAUSSÉE TRÈS-COMMODE,

MARCHÉ-AUX-POISSONS, N° 525,

occupé par les époux FENDIUS.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.